

Bulletin de



L'association des usagers de la langue française

Volume V, no 1

5^e bulletin

décembre 1991

L'UNIVERSITÉ LAVAL EN BON FRANÇAIS... DEMAIN ?

Dans un article intitulé «L'Université Laval en bon français» paru dans le dernier bulletin, l'Association se disait confiante que cette université verrait à ce que sa charte et ses statuts soient rédigés correctement.

On se souvient que l'Université Laval avait soumis, au début de 1990, un projet de restructuration de ses instances décisionnelles. L'ASULF a examiné cet important document et repéré un certain nombre d'incorrections qu'elle a signalées à la direction de l'Université.

Après avoir, dans un premier temps, remercié l'Association de ses observations, le recteur, M. Michel GERVAIS; écrivait ce qui suit le 11 décembre 1990.

La présente a pour but de vous signaler que "nous avons choisi de ne pas compliquer indûment la question en apportant des changements autres que ceux qui ne touchent que le projet politique. Nous nous abstenons nous-mêmes d'apporter de nombreuses améliorations qui nous sont demandées par nos conseillers. Notre intention est de revenir sur la question de la qualité du français dans les Statuts dans une deuxième phase, après que notre loi aura été amendée (sic) et que les premiers Statuts auront été adoptés. C'est alors que nous donnerons suite aux suggestions très opportunes que vous nous avez faites.

Voici un extrait de la réponse que l'Association a fait parvenir au recteur en mars dernier:

Franchement, votre réponse nous a estomacés parce qu'elle vient du milieu universitaire. L'argument de ne pas toucher à la forme pour éviter des complications n'est pas nouveau pour nous. Il nous a été servi souvent, mais par des gens qui n'avaient pas votre degré de formation. Nous avons constaté bien des fois que c'était là un prétexte pour maintenir le statu quo. Vous nous faites part de vos bonnes intentions, mais nous nous inquiétons du temps que vous allez mettre à les concrétiser.

Vous indiquez que vous allez tenir compte de nos suggestions après l'adoption du projet de loi concernant votre université. Nous nous permettons d'insister sur le fait que la qualité du texte du projet de loi à venir est primordiale parce que la qualité linguistique des statuts dépend en partie du texte de la loi en vertu de laquelle ils sont adoptés. Nous entendons bien suivre le cheminement de votre projet de loi. Nous espérons que nous n'aurons pas à intervenir, si ce n'est pour vous féliciter du bon travail accompli.

L'ASULF a l'oeil ouvert.

«JURIDICION»

UN ANGLICISME À BANNIR DU VOCABULAIRE POLITIQUE

L'ASULF a expédié à tous les membres de l'Assemblée nationale, aux ministres du gouvernement fédéral et aux députés québécois à la Chambre des Communes et à plus de 150 personnes du monde des médias la lettre suivante dont le contenu parle par lui-même:

2.

En cette période où les discussions d'ordre constitutionnel sont intenses, les députés et les ministres parlent souvent de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il nous arrive alors d'entendre dire que tel domaine relève de la juridiction du Québec, que tel autre relève de la juridiction d'Ottawa, que dans un autre domaine il ya un conflit de juridiction entre les deux gouvernements. Nous avons aussi lu dans une même phrase que le gouvernement fédéral s'arrogeait une juridiction dans un domaine de compétence provinciale.

Nous tenons à souligner que le mot «juridiction» employé pour désigner les pouvoirs d'un gouvernement est un anglicisme, une traduction littérale de l'anglais «jurisdiction». Le terme à utiliser est celui de «compétence». Ainsi, parle-t-on du domaine de la défense qui est de compétence fédérale, de lois qui sont de la compétence de l'Assemblée nationale, des champs de compétence et du partage de compétence. Les mots «juridiction» et «compétence» ne sont pas synonymes, le premier désignant d'abord les tribunaux.

Les mots «autorité» et «attributions» peuvent aussi être utilisés. Ainsi, on peut parler des installations portuaires placées sous l'autorité du gouvernement fédéral et dire que l'administration de la justice est dans les attributions du gouvernement du Québec.

Nous sommes convaincus que, si tous les membres de l'Assemblée nationale donnent l'exemple et utilisent le mot «compétence», les experts qui dissertent de questions constitutionnelles vont en faire autant, les journalistes vont utiliser aussi ce mot et les médias en général vont faire de même. La population entendant parler toujours de «compétence», en viendra à utiliser ce mot. C'est un détail, direz-vous peut-être, puisqu'il ne s'agit que d'un mot. C'est néanmoins un terme du vocabulaire juridique dans lequel la précision s'impose. En l'occurrence, l'emploi du mot «compétence» va de soi. Si nous voulons utiliser une langue de qualité et non parler un «lousy French», c'est l'effort qu'il faut faire.

Espérant que vous accepterez spontanément notre suggestion faite dans un but constructif, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

Robert AUCLAIR

ON NE VERRA PLUS DE «MP» («MILITARY POLICE»)

Ceux qui sont assez âgés pour se souvenir de la guerre 1939-1945 se rappellent sans doute que certains soldats, dont l'un des rôles était de retracer les conscrits ne répondant pas à l'appel du service militaire avaient un brassard portant les lettres « MP » soit l'abréviation de « Military police ». Pendant la crise d'Oka de l'an dernier, on a pu voir à la télévision des policiers militaires portant un brassard semblable. L'ASULF a signalé cet accroc au bilinguisme officiel au Commissariat aux langues officielles. Quelques mois plus tard, le commissariat a fait enquête et nous a communiqué le résultat de ses démarches dans les termes suivants:

J'ai le plaisir de vous informer que les autorités militaires ont émis une directive ordonnant qu'on

cesse immédiatement le port des brassards unilingues anglais par les policiers militaires. À ce stade, les forces armées sont en train de retirer les versions unilingues pour les remplacer par des bilingues. Cette mesure nous apparaît satisfaisante et nous espérons que vous en conviendrez. Nous classons donc ce dossier en vous remerciant de nous avoir informés de ce cas.

Nous espérons pouvoir vous montrer .au cours de 1992 le brassard bilingue promis.

UN CHANGEMENT D'APPELATION SIGNIFICATIF À TROIS-RIVIÈRES

La ville de Trois-Rivières s'est débarrassée d'une fausse «place», c'est-à-dire de la dénomination erronée d'un ensemble immobilier important au centre-ville. En effet, la «Place du Marché», ainsi appelée depuis quelques années, fait place maintenant à la «Cité CHAMPLAIN» à la suite de la décision qu' a prise la Société de construction Hervé POMERLEAU.

L'Association a fait de nombreuses démarches depuis 1987 pour faire changer la dénomination de la «Place du Marché», en particulier pour écarter le mot «place» qui ne peut être utilisé en français pour désigner un bâtiment. Elle se réjouit de cette décision.

Il ne reste plus à la ville de Trois-Rivières qu'à procéder à l'élimination des panneaux qui indiquent encore la «Place du marché».

DES MONTANTS ÉLIGIBLES CHEZ BELL CANADA?

L'Association a écrit à Bell Canada en mars dernier pour signaler un anglicisme sur les comptes de téléphone de cette compagnie.

On pouvait en effet lire dans la facturation Téléplus Canada: «montant éligible» et «appels non éligibles». La directrice du Centre de terminologie de cette compagnie, Mme Nada KERPAN, a avisé l'Association que le mot «admissible», qui est le terme juste en français, a remplacé l'anglicisme «éligible» depuis le 1^{er} juin 1991.

Il y a lieu de féliciter cette compagnie d'avoir accepté de faire le changement suggéré.

À QUÉBEC VIVE LE CAPITOLEI

Dans son dernier bulletin, l' ASULF souhaitait que le nouveau propriétaire de l'édifice appelé CAPITOL à Québec tienne compte de la suggestion qu'elle lui avait faite, et écrive le mot «Capitole» à la française. Le fondé de pouvoir du propriétaire, Me Léopold FOURNIER, a répondu à l'ASULF dans les termes suivants:

Mes clientes me prient de vous remercier pour cette heureuse suggestion constituant, comme vous le dites, un cas de francisation en douceur. Nous tiendrons compte de votre suggestion lorsque les rénovations seront terminées et nous profitons de la présente pour vous féliciter de votre engagement à cette cause hautement importante pour notre avenir collectif.

En plus de vouloir redonner à cet édifice la qualité de «plus belle salle de spectacle au Canada», le propriétaire lui donne une dénomination française.

Voilà une recommandation qui n'est pas demeurée lettre morte.

À QUAND

L'ÉLIMINATION DES «HEURES D'OPÉRATION» DANS LES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS?

L'Association a attiré l'attention du président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, M. Claude BÉLAND, sur une affiche portant en grosses lettres les mots «heures d'opération». Cette affiche est installée bien en vue dans plusieurs succursales du mouvement Desjardins au Québec. L'ASULF a suggéré de substituer les expressions «heures d'ouverture» ou «heures d'accueil» à l'anglicisme «heures d'opération». M. BÉLAND a répondu qu'il verrait personnellement à ce que le mouvement Desjardins donne suite à cette suggestion.

Téléphonez-nous lorsque vous verrez arriver une nouvelle affiche indiquant les « heures d'ouverture ».

LES FÊTES DU 350^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL 2 FAUTES DE FRANÇAIS EN VEDETTE!

Dès juin 1990, l'ASULF est intervenue auprès des autorités de la ville de Montréal pour attirer leur attention sur le caractère erroné de la dénomination de l'organisme chargé des fêtes du 350^e anniversaire de la ville, qui est

La Corporation des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal (1642-1992)

Le mot «corporation» n'est pas un mot dont l'emploi est justifié dans ce cas et le mot «célébrations» est un calque pur et simple de l'anglais «celebrations». La dénomination qui vient naturellement sur les lèvres d'un francophone est, à titre d'exemple, celle de Société des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal.

L'ASULF a multiplié les démarches pendant plusieurs mois pour faire changer cette dénomination incorrecte; elle sait par ailleurs qu'elle n'est pas la seule à avoir signalé cette situation aux intéressés. La «corporation» a finalement décidé, dans sa grande sagesse, de ne rien changer et n'a pas manqué, comme il se doit, d'invoquer une question d'argent. Quand on sait que le budget de cet

organisme est de 46 000 000 \$, on est stupéfait d'apprendre qu'avec une somme aussi importante on n'ait pas trouvé le moyen de se donner une dénomination dans un français digne de celles et ceux qui, depuis 350 ans, ont construit la plus grande ville française d'Amérique.

On peut espérer que les autorités de Montréal, de même que les organisateurs des fêtes, sauront donner à chacune des activités des noms et des affiches dans un français au moins aussi bon que les messages publicitaires de FORD et de COCACOLA.

BEL EXEMPLE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

Un promoteur a voulu il y a quelque temps un important complexe immobilier qu'il se proposait d'appeler «Place de la Sorbonne». L'archevêché de Québec étant propriétaire du terrain qui devait être vendu pour permettre cette construction, l'ASULF lui a demandé le 10 septembre 1991 d'intervenir afin que le bâtiment qui serait érigé ait une dénomination correcte en français.

La réaction de l'archevêché ne s'est pas fait attendre.

Son Excellence monseigneur Maurice COUTURE a fait suivre dès le 18 septembre suivant les observations de l'ASULF au maire de la ville de Charlesbourg M. Ralph MERCIER, accompagnées de la lettre suivante:

...

Monsieur le Maire,

Je vous fais parvenir une requête qui s'adresse plus normalement à vous qu'à moi. Je suppose que la Ville de Charlesbourg possède un comité de toponymie dont le pouvoir, ou tout au moins l'influence, peut s'exercer quand il s'agit de dénommer un projet domiciliaire d'importance. D'autant plus que le nom de l'édifice est souvent étendu à quelque artère qui y conduit, et que la Ville a sûrement la responsabilité de «baptiser» les rues. Je crois deviner d'ailleurs que la dénomination «place de la Sorbonne» ... est venue à l'esprit des promoteurs du fait que la construction serait érigée sur la rue de la Sorbonne.

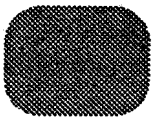
L'avis ci-joint me paraît judicieux! Si donc l'on jugeait opportun de changer l'appellation «Place de la Sorbonne», il faudrait sans doute le faire sans tarder car avec le battage publicitaire qu'elle connaît et les obstacles que le projet rencontre, elle risque de passer dans le langage courant avant que quelque édifice ne sorte de terre! Je laisse le tout à votre discernement.

Bien respectueusement.

Maurice COUTURE

Archevêque de Québec

L'ASULF souhaite que monseigneur COUTURE ait des imitateurs et même des imitatrices.



SUBVENTION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'ASULF a remercié le Conseil de la langue française qui a répondu favorablement à sa demande de subvention. Le président du Conseil, M. Pierre - Étienne LAPORTE, a en effet expédié un chèque de 3 000 \$ à l'Association.. ce qui lui permettra de poursuivre son action pour une langue de qualité.

L'ASULF FRANCHIT LE CAP DES 200 MEMBRES

En juin dernier, l'ASULF accueillait un 200^e membre en la personne du juge Roger CHOUNARD de la Cour d'appel du Québec. Elle lui souhaite la bienvenue dans ses rangs L'Association souhaite maintenant pouvoir recruter son 300^e membre au cours de l'année qui vient.

LE CENTRE ULTRAMAR À VANIER PRÈS DE QUÉBEC

Les journaux annonçaient à la fin de 1990 que la Société ULTRAMAR allait construire un complexe immobilier dénommé «Place ULTRAMAR». Dès la parution de cette nouvelle, l'ASULF a demandé à cette compagnie d'écarter le mot «place» de la dénomination de l'ensemble projeté et elle a suggéré d'autres appellations. Les journaux ont repris récemment ce que la

Société ULTRAMAR confirmait dans une lettre, à savoir que le complexe en voie de parachèvement sera dénommé CENTRE ULTRAMAR.

Cette entreprise a le souci d'une langue correcte et elle n'hésite pas à faire les changements qui s'imposent à cet égard. Félicitations!

Projet de 5,5 millions \$



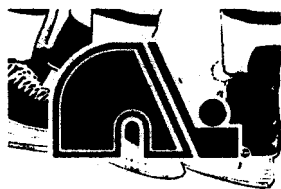
Un aperçu de ce que sera le Centre Ultramar une fois les travaux terminés.

LE CENTRE ULTRAMAR EN CHANTIER À VANIER

Patio et piscine Saint-Tropez déménage dans le Centre Ultramar et l'immeuble sera rasé pour la réalisation des phases III et IV du projet.

Guy SAINT-LAURENT

Photo Le JOURNAL, 30 août 1991



LES NORDIQUES
VENDENT
UN ABONNEMENT

AU LIEU D'UN BILLET DE SAISON

L'association s'est adressée à quelques reprises dans le passé au Club de hockey LES NORDIQUES pour l'inviter à utiliser l'expression «abonnement» au lieu de «billet de saison», qui est une traduction littérale de l'anglais «season ticket».

L'ASULF constate que LES NORDIQUES utilisent cette expression partout dans leur publicité cette année et elle les félicite de ce geste significatif pour la qualité de la langue à Québec. Elle espère que les journalistes sportifs en feront autant.

VOUS REMET-ON LE CHANGE OU LA MONNAIE ?

Le magasin d'alimentation IGA-COOPRIX de Sainte-Foy a accueilli une suggestion de l'ASULF en substituant le mot «monnaie» au mot «change» sur ses coupons de caisse et sur les écrans lumineux au-dessus des caisses enregistreuses.

Les dirigeants de ce magasin COOPRIX, qui ne sont pas des linguistes, ont compris rapidement qu'il s'agissait là d'un anglicisme qui n'avait pas sa place.

Tel n'est pas le cas malheureusement de la Commission de protection de la langue française qui refuse d'intervenir, comme le lui demande l'ASULF, auprès des entreprises qui utilisent le mot anglais «change» au lieu du terme français «monnaie». C'est à se demander si cette Commission utilise les mêmes dictionnaires français que l'ASULF.

12.

L'assemblée Annuelle

L'ASULF

L'assemblée annuelle de l'Association a eu lieu le 27 mai 1991 à Québec. Plus de 24 membres ont tenu à y assister et plusieurs autres se sont excusés de leur absence.

L'assemblée a pris connaissance du rapport du bureau et du rapport moral du président. La cotisation annuelle ordinaire a été haussée à 15 \$ à compter du 1^{er} juin 1991. Les membres présents ont également appris que le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, M. Claude RYAN, avait accordé une subvention de 5 000 \$ à l'Association. M. Étienne GIASSON, qui terminait le mandat du regretté Marcel DESCHAMPS, a été élu deuxième vice-président et M. Michel SPARER réélu secrétaire général. M. François LAVALLÉE a été maintenu dans sa fonction de 1^{er} vice-président et M. Robert AUCLAIR dans sa fonction de président. L'assemblée a suggéré qu'un comité étudie la possibilité de faire une campagne sur la dénomination des bâtiments. Trois membres ont accepté de se porter volontaires pour faire partie de ce comité. L'assemblée a aussi suggéré la mise sur pied d'un comité pour étudier l'orientation de l'action de l'Association.

L'ASULF a fait trois campagnes de recrutement: l'une auprès de 1 200 conseillers en relations industrielles, une autre auprès de 300 membres de la Conférence des tribunaux administratifs et une troisième auprès des juges de la Cour du Québec. Le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître l'Association comme organisme de bienfaisance. Aux yeux du ministère du Revenu, l'ASULF est plutôt un mouvement de pression parce qu'elle fait des démarches répétées et insistantes, parfois portées à la connaissance du public, qui constituent véritablement un moyen de pression sur les entreprises ou groupements qui négligent d'accepter ses suggestions. Le Bureau a décidé de ne pas interjeter appel de cette décision du ministère du Revenu fédéral. Le président a participé à trois sessions de formation syndicale de la FTQ à Montréal. Ces sessions, qui ont

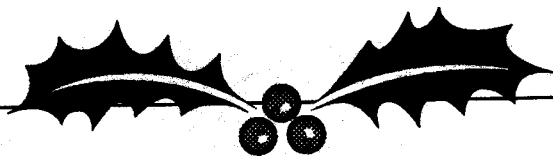
porté sur la langue des conventions collectives, ont réuni à chaque fois une trentaine de participants. Comme par le passé, les interventions de l'Association ont porté principalement sur les conventions collectives, règlements, avis publics et communications destinées au public, de même que sur la dénomination des bâtiments. La prochaine assemblée générale aura lieu à Montréal.

**L'ASULF CHERCHE DES
CARICATURISTES**
**Vous êtes membre de
L'ASULF**
**Vous avez des talents de
caricaturiste,**
**Vous voulez collaborer au
Bulletin,**
**Écrivez-nous ou appelez-
Nous !**

DÉCÈS D'UN MEMBRE DE L'ASULF

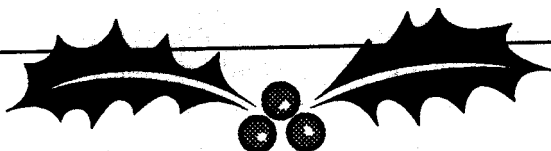
Le juge Amédée MONET de la Cour d'appel, membre de l'ASULF, est décédé le 4 septembre dernier.

Âgé de 65 ans, il avait formé le projet de devenir «juge surnuméraire» pendant sa retraite. Le juge MONET accédait à la Cour supérieure en 1969 et, huit ans plus tard, à la Cour d'appel du Québec. L'Association regrette sa disparition.



NOS VOEUX LES MEILLEURS

*Les! Membre du bureau vous souhaitent
un très joyeux Noël
et une excellente année 1992.*



L' ASULF A BESOIN DE VOUS!

Devenez membre en remplissant la fiche ci-dessous:
FICHE D'ADHESION

Je désire adhérer à l'Association des usagers de la langue française (ASULF)

Nom: Profession:
Adresse: Code postal:
Signature: Tél. dom.:trav.:

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'ASULF
(adresse ci-dessous)

cotisation de soutien: \$ cotisation de soutien:\$

COTISATION ANNUELLE membre individuel: 15 \$ membre collectif: 50 \$

*Renouvelez votre adhésion
si vous ne l'avez déjà fait!*

GATINEAU
482, rue Saint-joseph
Gatineau
J8P2X9

JONQUIÈRE
3694, rue Cabot
Jonquière
G7X7X7

MONTRÉAL
3125, rue Jean-Brillant
Montréal
H3T1N7 (514)
738-2000

SHERBROOKE
902, rue Caen
Sherbrooke
J1G2A4

TROIS-RIVIÈRES
2311, rue de Normanville
Trois-Rivières
G8Z3R3

asulf 1043, RUE DU LONG-SAULT, SAINTE-FOY G1W 3Z8

Téléphone: (418) 654-1649

ISSN 1183-6784

Télécopieur: (418) 842-8928